



Mail : chantierdejeunes@balladinsduchateau.com ou denisbernard32@orange.fr

Web : www.balladinsduchateau.com

Adresse : *Balladins du Château / Chantier de Jeunes / 39270 PRESILLY (France)*

30^{ème} Chantier de Jeunes Bénévoles International 10 juillet au 24 juillet 2024

Informations Générales

Principe

Permettre la rencontre de jeunes venus de tous horizons et de toutes nationalités et leur faire découvrir la réalité d'un contrat de travail, le patrimoine historique jurassien et sa consolidation, les plaisirs d'un séjour collectif, des activités associatives et les paysages jurassiens.

Conditions

En dehors de l'âge (entre 16 et 25 ans maximum) il n'y a aucune condition demandée ni sur le plan des qualifications ni sur le plan physique (sachant toutefois que le travail s'effectue en plein air, souvent sous le soleil et parfois sous la pluie !). **Bien entendu, l'inscription étant volontaire, tu t'engages à effectuer les tâches demandées qui ne dépassent jamais les limites du raisonnable.**

Inscription

L'inscription est automatique dès l'instant où le dossier est retourné avec tous les documents nécessaires (voir le dossier d'inscription). C'est l'association qui t'appellerait si par malheur toutes les places étaient prises. Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Prix

Le prix exceptionnellement bas est fixé à 50 euros. C'est intentionnel : nous ne prenons pas en charge ton voyage jusqu'à PRESILLY (ou jusqu'à la gare de LONS LE SAUNIER où l'on va te chercher à ton arrivée). Rien ne te sera demandé en supplément (en fait tu paies ton hébergement, tes loisirs et ta nourriture par ton travail sur le chantier). Bien entendu tu peux avoir ton argent de poche !

Organisation quotidienne

Le premier jour, l'accueil se fait si possible avant midi (pour cas spéciaux, horaires de train par exemple, ou report de date, tu dois téléphoner quelques jours avant pour qu'on aille te récupérer (06.72.29.99.26). Les autres jours : travail sur le chantier de 7h 30 à 12h 30 (avec une courte pause au milieu). Attention : les horaires peuvent changer (conditions climatiques) mais pas leur durée. L'après-midi, après repas et corvées, activités de pleine nature (base nautique) ou visites, baignade, activités manuelles. Repas vers 20h et temps libre le soir (parfois sortie spectacle ou animations dans les environs) sauf le 23 juillet : participation à l'organisation de la fête des enfants organisée par l'association.

Hébergement :

* Sur le lieu même du stage, l'ensemble médiéval de PRESILLY étant situé sur une hauteur, en lisière de bois et retiré du village. Le bourg le plus proche est à 5km (ORGELET = 1700 habitants). Ne t'attends ni à aller « en boîte », ni à faire du shopping : c'est un séjour 100% nature !

* Couchage sous tentes collectives, lit, matelas et couvertures étant fournis.
(Apporter le sac de couchage)

* Repas pris sur place également, dehors ou dans la grange du XVème siècle restaurée par l'association. (Une bénévole de notre association assure la cuisine !!!)

* Toutes les commodités sanitaires

Que faut-il apporter avec soi ? (conseils d'après un ancien !)

Sac de couchage, lampe de poche, tenue de travail sans risques, casquette, foulard ou autre (contre le soleil !), vêtements chauds (le soir), coupe-vent (genre Kway), maillot de bain, vieilles baskets usagées (ne craignant ni eau ni saleté) autres chaussures de campagne, un petit sac à dos (sorties, plage ...) bien entendu nécessaire de toilette avec plutôt 2 linges de bain (on peut en oublier un sous la pluie !). Ne pas oublier, s'il reste un peu de place, une guitare ou tout autre instrument pouvant animer la soirée ! ... et surtout l'enthousiasme et l'envie de partager son amitié avec les copains !

Encadrement :

Denis BERNARD, (directeur d'école primaire retraité)

= responsable du chantier, responsable pédagogique

Jean-Jacques SCHWIEN, (archéologue et prof. à la fac. de Strasbourg)

= responsable fouille et dégagement

Daniel RENAUD (retraité fonction publique)

= encadrement technique, maçonnerie

Bernard GORCE (retraité)

= encadrement technique, maçonnerie

Soit **Bénédicte JEANNINGROS** (prof. Histoire classes du secondaire)

= encadrement technique (taille de pierre)

Soit **Sophie PUTET** (prof. Histoire classes du secondaire)

= encadrement technique (taille de pierre)

Chantal LABROSSE (retraîtée, ancienne mairesse d'Orgelet)

= encadrement technique (taille de pierre)

Corine ROUSSET, (Professeur certifiée, documentaliste)

= co-responsable chantier, responsable pédagogique

M. JO TAMBORINI, (agent de service retraitée)

= cuisinière bénévole.

J.Marie REUBIRA (retraité, président de l'association)

= intervient aussi sur le chantier selon les besoins

Le Chantier de Jeunes de Présilly est sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Son activité est soumise à autorisation de la part de la Direction Régionale des Monuments Historiques. Le financement est assuré par la DRAC, la Région FRANCHE-COMTE, le département du JURA, la commune de PRESILLY et l'association des BALLADINS DU CHATEAU.



Mail : chantierdejeunes@balladinsduchateau.com

Web : www.balladinsduchateau.com

Adresse : *Balladins du Château / Chantier de Jeunes / 39270 PRESILLY (France)*

30^{ème} Chantier de Jeunes Bénévoles International 10 juillet au 24 juillet 2024

Dossier d'inscription

NOM Prénom

Né le..... Nationalité

Téléphone

Adresse complète

Code postal Ville

Pointure Taille vêtements

Mail :

Particularités médicales

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence pendant le chantier :

Nom et adresse complète :

Téléphone

Autorisation parentale pour mineur (16 ans révolus au 1er jour du chantier)

Je soussigné

Père / mère / tuteur du jeune

Adresse

J'autorise / mon fils / ma fille / à participer au Chantier de Jeunes bénévoles à PRESILLY (Jura) du 10 juillet au 24 juillet 2024 et j'autorise le responsable du stage à prendre toute mesure qui s'imposera en cas d'urgence.

Fait à Date

Signature du représentant légal (obligatoire)

L'inscription est automatique dès réception du dossier complet, comprenant :
*** le présent formulaire, * le règlement intérieur signé, * une attestation d'assurance (individ.+ RC), * un certificat de vaccination antitétanique et * un chèque de 50 euros (à l'ordre des Balladins du Château) couvrant l'inscription et le stage.**

***A réception du dossier, l'association vous confirme l'inscription (par mail).
Dossier complet à transmettre aux adresses en tête de ce document, ou à :***

Denis BERNARD : denisbernard32@orange.fr

(voir la suite page suivante)



CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES 39270 PRESILLY

REGLEMENT INTERIEUR DU CHANTIER

Article 1 :

Je m'engage à suivre le Chantier de Jeunes dans l'intégralité de sa durée, du premier au dernier jour. Je ne pourrai quitter le stage qu'en cas de force majeure ou avec l'autorisation expresse du responsable du stage.

Article 2 :

Je m'engage à respecter l'organisation du chantier et des activités et je m'engage à participer aux corvées collectives prévues lors du séjour .

Article 3 :

Un chantier de Jeunes est fait pour se rencontrer et apprendre ensemble le goût de l'effort et du travail bien fait. Je m'engage donc à travailler avec courage et persévérance, sachant qu'il ne me sera rien demandé que je ne sois physiquement en mesure de faire.

Article 4 :

Je m'engage à vivre en bonne harmonie avec tous (stagiaires et encadrement) et je conserverai un comportement et une tenue convenables, dans le respect de tous et de chacun, à toute heure du jour et de la nuit

Article 5 :

Je ne quitterai pas le lieu d'activité ou le groupe en déplacement, sans l'autorisation du chef de groupe ou du responsable du stage.

Article 6 :

Je m'engage aussi à participer aux activités récréatives ou ludiques prévues, et ce en toute camaraderie.

Article 7 :

Je m'engage en outre à respecter les libertés individuelles de chacun, en particulier pendant les temps de repos .

Article 8 :

Je peux profiter du site naturel sur lequel je me trouve, mais sans le détériorer de quelque façon que ce soit.

Article 9 :

Aucun usage d'alcool ou de stupéfiant n'est autorisé et l'usage du téléphone portable et autres tablettes numériques est interdit pendant les heures de travail et d'activités communes.

Je reconnais :

- * avoir lu et accepter ce règlement intérieur,*
- * être à jour de mon vaccin antitétanique*
- * être en possession d'une assurance responsabilité civile dont j'ai communiqué une attestation au responsable du chantier lors de mon inscription*

Lu et approuvé par (nom et prénom)

Le *signature,*

(ce règlement, signé, sera remis au responsable, avant le début du chantier : il en conditionne l'inscription)

